

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Babysitting pour les séances du Conseil municipal

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Nos séances et nos commissions ont toutes lieu en soirée. Certains d'entre nous ont des jeunes enfants, qui ne peuvent pas rester seuls à la maison. Un conjoint, une grand-mère ou un voisin peuvent parfois assurer la garde. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Pour encourager les parents de jeunes enfants à s'engager politiquement, et afin de faciliter leur organisation, nous souhaitons que les frais de babysitting pour les séances du Conseil municipal et pour celles des commissions soient pris en charge par la Ville de Vernier.

Une telle mesure a l'avantage de soulager grandement certains parents, tout en ne représentant que quelques centaines de francs par an dans les comptes communaux.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à étudier la faisabilité d'un financement de babysitting pour les Conseillers.ères municipaux.ales qui en auraient besoin pour les séances du Conseil municipal et les commissions ;
- 2 à prévoir un budget à cet effet, et à en informer les personnes potentiellement intéressées.

Anne Compagnon Kaufmann, Mélina Buntschu, Clarisse Di Rosa, Barbara Lanzilao